

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Cooper Pharma SA » du contrôle exclusif de la fabrication et de la commercialisation des produits pharmaceutiques suivants détenus par la société « Sanofi Aventis Maroc » : Relaxol, Coltramyl, Thiobactin et Paroxetine win , au Maroc, en Tunisie et dans certains pays d'Afrique subsaharienne

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et personnes concernées :

- **L'acquéreur :** « Cooper Pharma SA » ;
- **La cible :** les actifs de la société « Sanofi Aventis Maroc SA » liés à la fabrication et de la commercialisation des produits pharmaceutiques suivants : Relaxol, Coltramyl, Thiobactin et Paroxetine win.

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteur économique concerné :

- Secteur de l'industrie pharmaceutique.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 02 Janvier 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle exclusif par la société « Cooper Pharma SA » de la fabrication et de la commercialisation des produits pharmaceutiques suivants détenus par la société « Sanofi Aventis Maroc » : Relaxol, Coltramyl, Thiobactin et Paroxetine win , au Maroc, en Tunisie et dans certains pays d'Afrique subsaharienne.

« Cooper Pharma SA » est une société anonyme de droit marocain, active dans la recherche et le développement, la production et la commercialisation de produits de santé.

« Sanofi Aventis Maroc SA », filiale du groupe « Sanofi » est une société anonyme de droit marocain qui opère dans la recherche, le développement, la fabrication et la commercialisation de solutions de santé.

Fait à Rabat, le 19 décembre 2024